


<p>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</p>	<p style="text-align: center;">Compte rendu</p> <p style="text-align: center;">Commission régionale de l'agro-écologie (CAE)</p> <p style="text-align: center;">du 13 décembre 2019</p> <p style="text-align: center;">Campus Nature Provence – Gardanne</p>	 <p style="text-align: center;">PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR</p>
		<p style="text-align: center;">Nombre de pages : 4</p>

Personnes présentes :

voir liste en annexe

Accueil :

Mme Nathalie CENCIC, Directrice adjointe régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt :
Le quorum est atteint. La réunion est principalement consacrée à l'accompagnement des collectifs engagés dans la transition agro-écologique : formation, capitalisation et 4 candidatures de groupements d'intérêt économique et environnemental à examiner. La feuille de route régionale Ecophyto II + est proposée à la validation.

Formation pour accompagner les groupes d'agriculteurs en transition agro-écologique

Présentation Florence Giraud et Sandrine Page – VIVEA

Voir diaporama [1 CAE 20191213 Formation VIVEA](#)

Vivea est une organisation associative avec un conseil d'administration national et dans chaque région. 26 700 exploitants agricoles (actifs non salariés) sont concernés en PACA. En 2018, 5 200 stagiaires formés.

Le conseil d'administration définit tous les 6 ans un plan stratégique de développement de la formation en région qui se décline en projets opérationnels :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| P1 : pilotage / stratégie entreprise | P6 : Amélioration de la technicité |
| P2 : Compétitivité | P7 : Renouvellement des générations |
| P3 : Modes de production innovants (dont réduction phytos) | P8 : Parcours professionnels |
| P4 : efficacité / bien-être au travail | P5 : Certiphyto |

Trois thématiques sont des priorités régionales et font l'objet d'un appel d'offres permanent : Agroécologie multi-performante, changement climatique et agritourisme.

Les formations font l'objet d'un co-financement FEADER et Conseil Régional PACA.

Pour l'Agroécologie multiperformante, l'objectif est de s'approprier les pratiques AE qui boostent les processus biologiques (avec approche systémique et indicateurs économiques en environnementaux, optimisation des ressources et valorisation de la démarche). Un lien obligatoire avec l'expérimentation régionale et des régions voisines est prévu.

Toutes les formes sont possibles : classique en salle ou sur le terrain, temps de prestation rattachable, visites / échanges / ateliers, travaux de définition d'indicateurs... formations très impliquantes (travail à partir de problématiques et données de l'exploitation)

113 formations ont réalisées depuis 4 ans : Renforcement de la fertilité des sols, protection des cultures, réduction intrants, biodiversité ; autonomie fourragère, agroforesterie, conduite en AB, permaculture.

Pour les groupes DEPHY, GIEE... , cela constitue un outil parmi d'autres pour le groupe, avec une réelle plus-value sur constitution et cohésion du groupe, la définition du projet, l'acquisition de nouvelles pratiques et mise en œuvre dans un cadre sécurisé (échanger sur les méthodes mises en œuvre, points de vigilance ...).

Remarque : Les formations inscrites au catalogue sont accessibles aux salariés mais sur un autre fond de formation.

Coordination de la capitalisation des GIEE et 30 000 en PACA

Présentation Florence Fraisse – CRA

voir diaporama [2 CAE 20191213 Capitalisation](#)

La capitalisation consiste en un partage de résultats et d'expériences afin de produire des connaissances en agro-écologie, transférables.

La coordination de la capitalisation est assurée par la CRA (Action 11 du PRDAR) avec l'appui d'un groupe de pilotage et de suivi réunissant Coop de France, FRGDA, GRCIVAM, DRAAF en lien avec le CASDAR SOLAE.

Bilan 2019 :

2 séminaires pour GIEE et 30 000

- Interconnaissance : demandé par les groupes, mars 2019, 26 participants
- Sol : déc 2019, 36 participants (+ DEPHY)

Concertation avec VIVEA

Rédaction de fiches descriptives des GIEE : site giee.fr

Diffusion du guide méthodologique pour capitaliser les résultats (référence nationale)

Projet 2020 : 3 volets

V1 : Proposition d'outils et d'accompagnement des groupes :

Réunion de sensibilisation des nouveaux GIEE à la capitalisation

Réunions de mise en pratique sous forme d'ateliers (élaboration de supports de capitalisation)

Séminaire pour les conseillers dans le cadre du CASDAR SOLAE

GRCIVAM : formation pour les groupes (outils d'accompagnement des collectifs)

V2 : Séminaire GIEE / 30 000 élevage prévu avec MRE

V3 : mise à jour site giee

AAP GIEE - reconnaissance de nouveaux groupes

Présentation Claire Pellegrin

voir diaporama [3 CAE 20191213 GIEE](#)

4 candidatures pour la reconnaissance de GIEE ont été réceptionnées suite au 2^e appel à candidatures lancé en 2019.

- G de l'eau : gestion économe de l'eau des solutions pratiques et écologiques pour des fermes de Haute Provence (8 exploitations, adhérentes à l'association bienvenue à la ferme) : Stockage de l'eau (comparaison), test et échanges de méthodes économes en eau ;

Avis favorable du comité technique d'évaluation sous réserve de diagnostic de durabilité et partenariats avec CIRAME et ARS (volet réutilisation des eaux usées)

Avis favorable de la CAE sous réserve

- Champsaur Lait (déjà groupe reconnu, 1^{er} projet terminé)
Création d'une fromagerie, amélioration de la qualité du lait par arrêt ensilage et modification de la gestion des pâturages
Nouveau projet : reconnaissance AOP pour la tomme du Champsaur

Avis favorable du comité technique d'évaluation sous réserve de poursuite du suivi sanitaire du lait + nouveaux partenariats.

Avis favorable de la CAE sous réserve

- Régulation du canal de la Haute Crau et innovation technique sur l'optimisation de l'irrigation gravitaire (6 exploitations de l'ASA irrigation haute Crau)
Martellières automatiques, capteurs sur parcelles et canaux pour optimiser quantités utilisées en fonction besoins des plantes.

Proposition d'ajournement du comité technique d'évaluation faute d'approche systémique et de changements de pratiques (retravailler sur le contenu, demande d'agrandir le collectif mais démarche intéressante) avec accompagnement émergence proposé

Proposition d'ajournement de la CAE

- Amélioration de la qualité de l'eau et préservation de la ressource en eau – Rhonéa
Suite d'un projet existant bientôt terminé, mais sur seulement 9 exploitations.
Essais de système d'irrigation, méthodes alternatives aux phytos pour la gestion des adventices.
Mise en place d'aires de traitement des effluents viticoles et de MAV (gros du projet)

Proposition d'ajournement du comité technique d'évaluation faute de détails sur les changements de pratiques et d'approche globale.

Proposition d'ajournement de la CAE

Le prochain AAP GIEE / 30 000 avec volet financement sera lancé début janvier pour délai réponse 4 avril, et validation à la CAE du 15 mai 2020.

Situation de l'AB et principales dynamiques en PACA

Présentation Christophe Bauvineau - Bio de PACA

voir diaporama [4 CAE 20191213 ORAB-PACA](#)

Présentation des données de l'observatoire régional PACA (ORAB) sous tutelle Agence Bio, avec DRAAF, CRA et FRIAA

En PACA, 3 552 producteurs (18,5%), 150 000 ha (25 %) en AB. 1^{re} région française en % SAU bio

Progression encore soutenue jusqu'en 2018, puis léger tassement en 2018.

Situation contrastée entre départements :

Les 1^{er} départements AB de France en SAU sont les Bouches du Rhône, suivi par les Alpes de Haute Provence puis les Alpes maritimes. Environ 30% de SAU à l'heure actuelle. Le Var est très dynamique, les départements alpins sont surtout herbagers, le Var et le Vaucluse plus viticoles.

Il existe une bonne dynamique de conversion sur toutes les filières.

28% des surfaces fourragères sont en AB (représentent 60% de la SAU bio), 22,9% des surfaces viticoles contre 12% en France (14%), plus de 20 000 ha.

PACA est la 1^{re} région de France, en fruits à pépins AB, près de 3400 ha, avec une dynamique de conversion forte récente.

Feuille de route Ecophyto II+

Présentation Frédérique Maquaire – DRAAF

voir diaporama [5 CAE 20191213 FdR Ecophyto II+](#)

La feuille de route régionale pour la déclinaison du plan Ecophyto II + a été adressée aux membres de la CAE avec l'invitation. Les priorités stratégiques ont été présentées à la CAE du 19 septembre dernier. L'axe 3 est rebaptisée « réduire risques et impacts ».

Les priorités définies pour l'année 2020 sont les suivantes :

Action 3 : analyse données BNVD au code postal acheteur : un stagiaire recruté à la DRAAF ;

Action 4 : mobilisation groupes 30 000 en priorité sur la filière maraîchage, par la CRA ;

Action 7 : agro-équipement : recrutement à la CRA d'un animateur avec financement Ecophyto / AERMC ;

Action 8 : promouvoir la transition agroécologique en valorisant les productions par certification AB / HVE : un premier bilan HVE sera réalisé par la CRA, en lien avec Coop de France. La Région va lancer un AAP pour accompagner les structures collectives vers HVE.;

Action 18 : améliorer la collecte ADIVALOR des emballages vides de produits phytopharmaceutiques, en particulier papiers et cartons, action pilotée par la CRA.

Action 19 : Animation du label « Territoire engagé pour la nature » par l'ARPE, financé par la DREAL ;

Action 21 : Sensibilisation des collectivités territoriales sur les terrains de sport, organisation d'une journée technique par l'ARPE, financé par la DREAL ;

Action 27 : organisation et animation du stand Ecophyto et conférences au salon MEDAGRI d'octobre 2020 à Avignon , piloté par la CRA;

Action 29 : accompagnement du dialogue territorial avec les riverains : piloté par la CRA, un GT est constitué.

La feuille de route régionale Ecophyto II + est validée par la CAE.

L'enveloppe de communication régionale Ecophyto est depuis 2019 confiée à la CRA et réduite à 10 000 € par an. En 2019 la thématique priorisée était la gestion du sol en alternative au désherbage chimique, en 2020, la priorité proposée est la communication vers le grand public et les riverains.

Avis favorable de la CAE

Remarque : actuellement le référentiel HVE prend en compte de la spécificité des traitements obligatoires (Flavescence dorée) uniquement pour le calcul de la SAU non traitée : les surfaces traitées pour la FD ne sont pas comptabilisées ; en revanche, ces traitements sont comptabilisés dans le calcul de l'IFT.